



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2020

COMPTE RENDU

Validé en séance le 21 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 30 du mois de juin, à 21h,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2020, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Mr. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Stéphanie MINETTI, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, (Adjoints au Maire),

Mmes Lucie HIPPOLYTE, Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Sandrine LACROIX, Laurence COUTENCEAU, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC, Sandrine CORATO, Mrs Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Vivien BENTAJOU, Patrick RASSINEUX, Jacques FADEUILHE, Marc DELSOUC, Daniel PIN, (conseillers Municipaux),

Procuration Mr Laurent CERON à Mme Sandrine LACROIX.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mme Alexandra COSTES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

1 – Approbation du Compte –Rendu du 9 juin 2020 :

Monsieur le Maire prend la parole et demande s'il y a des observations à noter concernant le compte-rendu de la séance du 9 juin. Il signale qu'une rectification a déjà été faite sur les paragraphes 6 et 7 qui avaient tous les deux le numéro 6. Pas d'autre observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Vote des taux d'imposition 2020 :

Monsieur DEJEAN prend la parole et explique que comme chaque année il y a lieu de voter le taux d'imposition des taxes locales. Cette année, le délai du vote des 4 taxes a été reporté au 3 juillet maximum. Il précise également que le taux de la taxe d'habitation est figé et sera demain exclu des taux. Il précise aussi que l'on si décide de modifier un taux, il faudra modifier les 3.

Mr DEJEAN propose que les taux ne soient pas augmentés dans le contexte actuel de la crise économique et sanitaire. Une précision est apportée sur la CFE. Il va y avoir un dégrèvement fait par l'état aux entreprises, à hauteur de 50 % et 50 % par la collectivité. On va recevoir les modalités car il y aura une incidence financière.

Les taux proposés sont donc les suivants :

Taxe habitation : 15,24 %

Taxe foncière (bâti) : 16,60% Taxe foncière (non bâti) : 88,97 %

CFE : 20,44 %

Vote POUR ces taux à l'unanimité.

3 – Demande subvention au Conseil Départemental pour le mobilier de la 11^{ème} classe :

Madame COSTES explique que suite à l'augmentation du nombre d'élèves en primaire (prévision de 281 élèves contre 260 cette année), une 11ème classe sera ouverte à la rentrée, une notification de l'académie le précisant est arrivée le 11 mai. Il est donc nécessaire d'acheter du mobilier (tables, chaises évolutives et tableau,

tout le nécessaire pour ouvrir une classe). Le devis a été établi en concertation avec Madame MAITROT. Le montant est estimé à 9 328.70€ TTC.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %.

Vote POUR à l'unanimité.

4 – Demande subvention au Conseil Régional pour les travaux du parvis de la Mairie :

Mr DEJEAN présente ce point en expliquant que le montant des travaux s'élève à 126 629,40 €. Une partie est prise en charge par la DETR, une autre par le Département et la Région. Il reste à la charge de la commune 42 216,47 €. IL est nécessaire d'autoriser le Maire à signer les documents afin de solliciter l'aide du Conseil Régional.

Vote POUR à l'unanimité.

5 - Effacement loyers dans le cadre du COVID-19 :

Monsieur DALLARD informe l'assemblée qu'il souhaite effacer les trois mois de loyers (avril, mai et juin) de 3 locataires (1 particulier et 2 entreprises) mis en attente pendant la crise sanitaire du COVID.

Mr DELSOUC demande s'il peut connaître les noms des locataires, mais Mr le Maire lui répond qu'il souhaite garder la confidentialité.

Le montant des loyers s'élève à 4 200 €.

Vote POUR à l'unanimité.

6 – Prestation communication de Bel et Bien Vu :

Le contrat de service a été envoyé à tous les élus du conseil il y a 3 semaines environ. Des détails ont été apportés ce document après les remarques des élus.

Mr DELSOUC note que la somme est conséquente 15 840 € TTC par an et se demande ce que cela peut apporter de plus à la population.

Mr le Maire lui répond une meilleure communication, car jusqu'à présent elle n'était pas suffisante.

Mr. PIN demande si une étude de besoin a été réalisée, car elle n'apparaît pas dans le contrat de service.

Mr DELSOUC précise qu'un outil de communication interne existait déjà, Mr DALLARD lui précise que cet outil ne fonctionnait pas.

Mme FEUILLERAC pense que la commission Communication peut faire ce travail, la prestation proposée ferait donc, selon elle, double emploi.

Mr DELMAS précise que cette société sera là pour aider la municipalité sur la communication.

Mr DALLARD rappelle que le document a été envoyé il y a une semaine à tous les élus et que les questions auraient dû être posées en amont.

Mr le Maire informe que le Conseil Municipal est une instance de validation, qui se réunit pour voter et non pour polémiquer.

Mr PIN signale qu'il s'agit là d'une manière un peu surprenante de travail, et note qu'il n'y a pas de cahier de charges pour comprendre le besoin de service à la population.

Mr le Maire lui répond que la communication est importante ; Madame CORATO rajoute que cela est une demande de la population d'avoir davantage d'informations.

Il est proposé de passer au vote.

Mme FEUILLERAC, Mr PIN et Mr DELSOUC ont voté CONTRE (3 voix CONTRE) et 19 votes POUR.

7 – Election des 2 délégués au SIASCAR :

Mme PONS, Mme FEUILLERAC et Mr EYCHENNE sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement pour chaque candidat.

Les résultats des dépouillements sont les suivants:

Mr EYCHENNE obtient 21 voix et 2 bulletins blancs,

Mme PONS obtient 20 voix et 3 bulletins blancs,

Mme FEUILLERAC obtient 3 voix et 20 bulletins blancs.

Mr Jean-Louis EYCHENNE et Mme Odette PONS sont élus délégués au SIASCAR.

8 – Election des 2 délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :

(1 titulaire et 1 suppléant)

Mr CONDOJANOPOULOS et Mr PIN sont candidats au poste de titulaire.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement pour chaque candidat.

Les résultats des dépouillements sont les suivants:

Mr CONDOJANOPOULOS obtient 19 voix et 4 votes blancs,

Mr PIN obtient 3 voix et 20 votes blancs

Mr Pierre CONDOJANOPOULOS est élu délégué titulaire du SIECT.

Mr FADEUILHE est candidat au poste de suppléant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement.

Après dépouillement il obtient 19 voix et 4 votes blancs.

Mr Jacques FADEUILHE est élu suppléant du SIECT.

9 – Election des 2 délégués titulaires au SDEHG :

Mr RASSINEUX et Mr EYCHENNE sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement pour chaque candidat.

Les résultats des dépouillements sont les suivants:

Mr RASSINEUX obtient 21 votes et 2 votes blancs,

Mr EYCHENNE obtient 22 votes et 1 vote blanc.

M. Patrick RASSINEUX et Mr Jean-Louis EYCHENNE sont élus délégués du SDEHG.

10 – Election des 2 délégués titulaires au SAGe :

Mr DEJEAN, Mr DELMAS et Mr. DELSOUC sont candidats au poste de délégués titulaires.

Lors du vote pour la candidature de Mr DEJEAN, Mr DELSOUC refuse de voter.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement pour chaque candidat.

Les résultats des dépouillements sont les suivants:

Mr DEJEAN obtient 20 voix et 2 blancs

Mr DELMAS obtient 19 voix et 4 blancs,

Mr DELSOUC décide de retirer sa candidature.

Mr Daniel DEJEAN et Mr Pierre DELMAS sont élus délégués titulaires au SAGe

Mme DELHOM est candidate au poste de suppléante.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque élu est appelé à voter individuellement pour chaque candidat.

Après dépouillement Mme DELHOM obtient 20 votes et 3 votes blancs.

Mme Corinne DELHOM est élue déléguée suppléante au SAGe.

11 – Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS :

Mr le Maire propose au Conseil que le CCAS soit composé de 4 membres élus et de 4 membres non élus qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS.

Vote POUR à l'unanimité.

12 – Election des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS :

L'élection des membres élus par le conseil municipal se fait au scrutin de liste, à bulletin secret.

1 liste se présente avec 4 membres Mr EYCHENNE, Mme PONS, Mr FADEUILHE, Mme HIPPOLYTE.

Après dépouillement, la liste 1 obtient 21 voix, 1 nul et 1 blanc.

Mr EYCHENNE, Mme PONS, Mr FADEUILHE, Mme HIPPOLYTE sont élus.

Mr le Maire informe que 4 membres non élus ont été désignés pour siéger au CCAS : **Mme POTARD Aline, Mme LABORIE Karine, Mme TAVEAU Valérie, et Mme LIGOT Nagette** (voir article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles CASF et article 138 du CFAS).

13 – Délégué à la défense :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que **Mr CONDOJANOPOULOS** est nommé délégué à la Défense.

Avant de clôturer la séance Mr Le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 juillet à 21h.
Le Conseil d'Administration du CCAS aura lieu le 21 juillet à 18 h.

La séance est clôturée à 23h15.